



Les 3 dimensions de l'expertise

Dr Anne GRUMBLAT, CHU Besançon



LA ROCHELLE 2022

32^e JOURNÉES NATIONALES SUR LES DISPOSITIFS MÉDICAUX
4, 5 ET 6 OCTOBRE 2022

LA ROCHELLE, ESPACE ENCAN - QUAI LOUIS PRUNIER

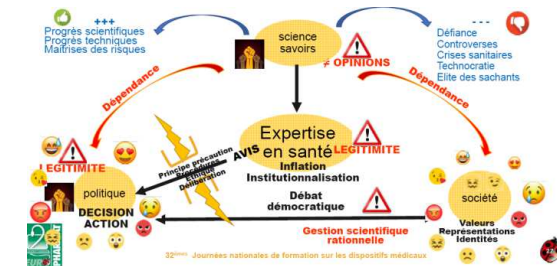
www.europharmat.com
EUROPHARMAT - 2 rue de la République - 17000 La Rochelle - 33037 TOULOUSE CEDEX 9
Tel: 05 47 78 20 00 - Fax: 05 47 78 20 04

Déclaration liens d'intérêts



- Do Tank – Boston Scientific & Euro-Pharmat

Les 3 dimensions de l'expertise



EXPERT : définitions



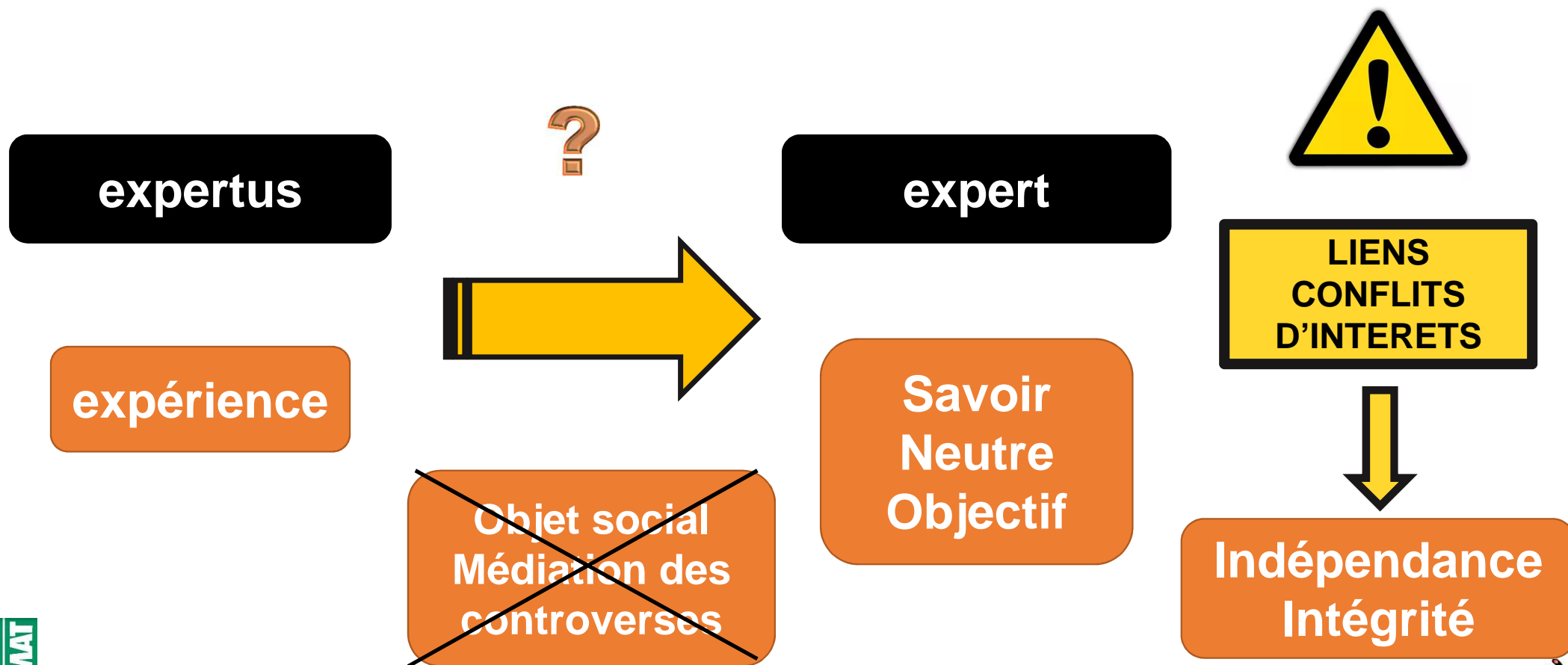
- du latin classique « expertus » « **éprouvé, qui a fait ses preuves** »
- tiré du verbe experiri, est celui « qui a fait ses preuves, qui a de l'**expérience**, qui est habile ».
- norme AFNOR NF X 50 – 110 : « personne dont la **compétence**, l'**indépendance** et la **probité** lui valent d'être formellement **reconnue** apte à effectuer des **travaux d'expertise**.

EXPERT : définitions



- toute personne habilitée, sur la base de ses compétences techniques spécialisées, à fournir des évaluations ou des appréciations **écartant toute subjectivité ou opinion personnelle.** *Encinas de Munagorri, R., « Quel statut pour l'expert ? », Revue française d'administration publique, n° 103 (2002), pp. 379-389*
- personne qui dispose d'une connaissance précise et étendue d'un sujet déterminé. Mais être expert, **ce n'est pas un métier, c'est une situation** *Expertise et démocratie. Faire avec la défiance Daniel Agacinski 2018*
- Personne **expérimentée**, possédant dans une (ou plusieurs) discipline(s) scientifique(s) et/ou technique(s), une **compétence** et une **reconnaissance reconnue par les pairs,** et à qui un organisme chargé d'expertise en santé publique confie, au terme d'un processus d'évaluation, la mission de lui apporter, ou contribuer à élaborer, des **avis** scientifiques et techniques nécessaires et préalables à une éventuelle **prise de décision** *Charte de déontologie de l'expertise en santé publique Agence de biomédecine 2010*

EXPERT : définitions



EXPERT : liens et conflits d'intérêts



- **Lien d'intérêt, conflits d'intérêts et leur gestion** Décret 2013-413 du 21 mai 2013 portant approbation de la charte de l'expertise sanitaire prévue à l'article L 1452-2 du code de la santé publique
 - Lien = relation avec l'objet de l'expertise
 - Conflit = lien susceptible de mettre en cause l'impartialité ou indépendance de l'expert
- **conflits d'intérêts**
 - corruption économique : remise d'argent ou liens économiques (contrat de recherche ou de travail)
 - corruption intellectuelle : liens institutionnels ou intellectuels
 - entre les experts et institutions / commissions avec risque de déplaire de contre dire
 - entre experts appartenant à un « corps » ou révérence respect déférence au maître
- **« Antidote »**
 - Indépendance des experts (absence de conflit d'intérêt)
 - Pluralités des experts
 - Transparence :
 - travaux, rapports
 - Expert => d'où parle l'expert et quels sont ses objets sociaux (valeurs croyances représentations)

QUID : liens d'intérêt de valeur et engagement => un rôle fécond dans la connaissance

32^{èmes} Journées nationales de formation sur les dispositifs médicaux



EXPERT : QUI



- **Expert scientifique = « sachant »**
- **Expert interactionnel**
- **Expert profane (savoirs profanes : pratiques)**
- **Patient expert**
- **Expert citoyen**
- **Expert lanceur d'alerte**

- **« Les autres » : le professionnel , le politique , le citoyen (profane)**

EXPERT :≠ conseiller



expert

conseiller

non décisionnel

**Production
CONNAISSANCES**

**Production
AUDITS
PRESCRIPTIONS**

EXPERTISE : définition sociologique



- Expertise : « **production de connaissances spécialisées**, orientée vers l'**action**, dans un **cadre** technique ou professionnel » (M. Castra, 2012)
 - Production : rapport, évaluation, avis, conseil....
 - Connaissances spécialisées : suppose des savoirs, des compétences, de l'expérience, spécifiques
 - Orientées vers l'action : suppose un événement problématique, une situation complexe, un état d'incertitude, ou de « crise » qui appelle une décision (*krinein* = discerner, trier → juger, décider, trancher)
 - Dans un cadre technique ou professionnel : suppose que l'expert est reconnu comme spécialiste parmi les professionnels dans son domaine

• DO-TANK AUDITION 07 Février 2022 L'expertise en santé
Approche sociologique Benjamin DERBEZ Sociologue, Université Paris 8,
CRESPPA-CSU



32^{èmes} Journées nationales de formation sur les dispositifs médicaux



EXPERTISE : définitions « réglementaires »



- Norme AFNOR NF X50-110, 2003 « Qualité en expertise – Prescriptions générales de compétence pour **une expertise** ».
 - ensemble d'activités ayant pour objet de fournir à un **commanditaire**, « en réponse à la question posée, une interprétation, **un avis** ou une recommandation aussi **objectivement** fondés que possible, élaborés à partir des **connaissances disponibles** et de démonstrations, accompagnées d'un jugement professionnel »
- Charte nationale de l'expertise **scientifique et technique**, 2010
 - réalisation de l'expertise (art. 1 à 6),
 - **sa valorisation** (art. 7 et 8),
 - **rôle d'alerte** et de l'auto saisine sur les suites à donner (art.q),
 - suivi de l'application de la charte et son amélioration (art .10)
- Décret 2013-413 du 21 mai 2013 portant approbation de la charte de l'expertise **sanitaire** prévue à l'article L. 1452-2 du code de la santé publique
 - **Définition** expertise selon norme NF X50-110
 - Choix des **experts**
 - **Processus** et rapport avec **pouvoir de décision**
 - **Lien d'intérêt, conflit d'intérêt**, définition & gestion

EXPERTISE : définitions incomplètes ?



- Relation **contractuelle** qui lie l'expert à une instance **mandante**,
 - Enjeux = mode contractualisation par rapport production (la production est l'expertise)

Christiane. RESTIER-MELLERAY, « Experts et expertise scientifique. Le cas de la France », Revue Française de Science Politique, 40(4), 1990, 552.

- Incertitudes en plus des connaissances
- Ethique
- Liens avec le pouvoir, la société
- Etc ...

EXPERTISE EN SANTE: paradoxes



- Expertise
 - Nécessité : science contre ignorance
 - médecine complexe + enjeux stratégiques économiques sociaux et politique de la santé publique
 - Développements technologiques et mondialisations : augmentation des risques
 - Fragilité de l'expertise sanitaire
 - avis engage des individus, des groupes de malades voire la société
 - Défiances
- Demande accrue de connaissances et de « rationalité » VERSUS une contestation redoublée des institutions et des savoirs traditionnels,
 - Niveau individuel
 - Niveau politiques publiques
- Rapport CEVIPOF
 - Confiance élevée / scientifiques
 - Méfiance / parole & capacité de transparence des scientifiques



EXPERTISE : différents modèles-1



- modèle **décisionniste**, où les choix **politiques** sont irréductibles à la rationalité scientifique ;
- modèle **technocratique**, où l'activité proprement politique de choix de valeurs s'efface sous l'illusion de « contraintes objectives » mises au jour et gérées par les spécialistes ;
- **modèle pragmatique**,
 - proche de l'advocacy anglo-saxon, permettant seul d'associer **rationalité scientifique** et existence de **systèmes de valeurs**, grâce à la réappropriation par tous les citoyens d'un certain niveau de connaissance.
 - **pragmatique** défini par **Jürgen Habermas** = « idéal de l'expertise »
 - intègre la **rationalité scientifique et la raison pratique** => l'action publique repose sur un **dialogue** constant entre la **sphère des valeurs (politique)** et la **sphère des techniques (scientifique)**
 - « Si les experts scientifiques conseillent les instances qui prennent les décisions, les politiques doivent, quant à eux, « passer commande aux savants en fonction de la pratique » (Habermas, 1973)

EXPERTISE : différents modèles -2



- **inquisitoire : postulat** « neutralité axiologique » wéberienne
 - = postulat : neutralité de la science comme condition de son objectivité
 - expert œil impartial et sans intérêt
 - la décision **découle** de l'expertise car expertise = intérêt général
mais d'autres éléments entrent dans la décision logistique, politique (acceptabilité) valeurs (principe de précaution)

= modèle vertical français ?
- **contradictoire, pays de common law**
 - les parties au litige produisent leurs propres expertises => les experts deviennent parties au litige
 - le décideur se forge sa conviction de la contradiction, confrontation des idées et des groupes d'intérêt

EXPERTISE : composantes-1



- **EXPERTISE CONNAISSANCE**, le recueil et l'analyse de données épidémiologiques, toxicologiques, chimiques, biologiques, etc., et plus généralement la veille scientifique.
 - fonction à la marge de la **recherche**.
 - s'appuie **institutionnellement** sur les grandes institutions de la recherche publique, l'Inserm et le CNRS, et sur les multiples réseaux, centres de référence et laboratoires chargés de produire et de collecter les informations sanitaires
 - Pré requis aux autres composantes



- **PRODUCTION CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES**

Tabuteau, D., « L'expert et la décision en santé publique », Les Tribunes de la santé, vol. 27,2 (2010)

EXPERTISE : composantes-2



- **EXPERTISE ÉVALUATION**

- établir et interpréter les référentiels de la décision de santé publique.
- objectif => **rapport bénéfiques/risques** de la décision médicale, de la stratégie thérapeutique, de l'autorisation de mise sur le marché d'un médicament, de la réalisation d'un essai clinique, du lancement d'un programme de dépistage, d'une obligation vaccinale



VOIR 1ERE PARTIE DE LA MATINEE

Tabuteau, D., « L'expert et la décision en santé publique », Les Tribunes de la santé, vol. 27,2 (2010)

32^{èmes} Journées nationales de formation sur les dispositifs médicaux

EXPERTISE : composantes-3



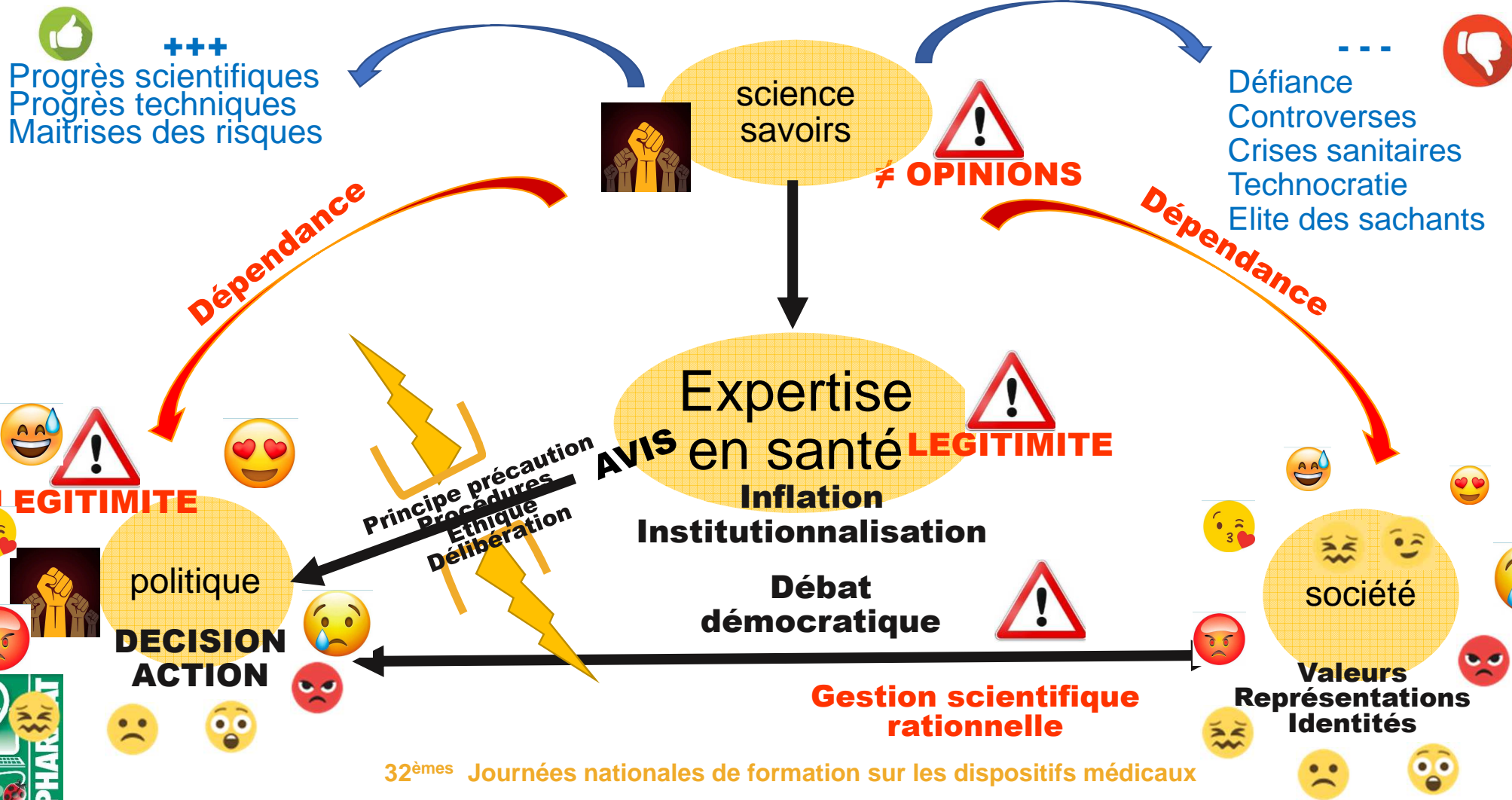
- **EXPERTISE INTÉGRATION** = intégrer toutes les données (comme une intégrale mathématique) de la société concernée.
 - intégrer non seulement les données scientifiques sur lesquelles repose l'appréciation du rapport bénéfices/risques mais également de nombreuses données **socio-économiques**,
 - **Contraintes économiques qui pèsent sur le décideur, ambition de l'évaluation médico-économique**
 - **Contraintes : organisation société éthique ... HTA**

Tabuteau, D., « L'expert et la décision en santé publique », Les Tribunes de la santé, vol. 27,2 (2010)

 - « également la démarche implicite des processus d'analyse qui prennent en compte non seulement les alternatives existantes mais également la disponibilité et l'accessibilité des différentes solutions » *Ascher F., Journal d'un hypermoderne, Éditions de l'Aube, 2007*

notion de soutenabilité
- **Intégration des objets sociaux** : valeurs représentations identités, y compris de l'expert
 - Expert engagé, levier de l'action publique
 - Expert citoyen
 - Expert lanceur d'alerte

CONCLUSION



Merci de votre attention



- Jürgen HABERMAS, La technique et la science comme « idéologie ». Paris, Gallimard, 1973, 131.
 - décrit les conséquences politiques de l'extension, propre à la société actuelle, de la « **rationalité instrumentale** » (recherche de la **maîtrise des choses**, de l'**efficacité** dans l'action, caractérisant selon Habermas l'essence de la science moderne) au détriment de la « **rationalité communicationnelle** » (recherche du **sens** et dimension de **débat**). Si le savoir technique de l'expert, censé faire apparaître les contraintes objectives de la réalité, est le seul fondement légitime de l'action, la dimension pratique (choix des valeurs) se trouve absorbée par la dimension technique, ce qui correspond à une dépolitisation de la société.
 - un **modèle démocratique** autour de l'information des acteurs politiques par les experts et la discussion publique la plus large possible des actions publiques à mener et des données scientifiques et techniques disponibles
- **Ulrich Beck : sans la rationalité sociale, la rationalité scientifique reste vide, sans rationalité scientifique la rationalité sociale reste aveugle**

DO-TANK AUDITION 07 Février 2022 d'Abdu GNABA